



Comment retirer la carte séjour pour mensonge et fraude

Par **Annett**, le **01/12/2023** à **19:10**

BONJOUR

Je suis depuis 12 ans avec un tunisien pour lui pouvez avoir le papier ona eux un enfant et il ma presse de trouver un travail. Apre ila eux un titre de séjour de 10ans mais il ma souvent frappé et traite mal et il travaille souvent au noir pour toucher le pôle emploi. Maintenant il veu se marier avec une marocaine et me retiré mon fils comment je peu lui faire retiré son titre de séjour.

(Saluer est la moindre des choses)

Par **Visiteur**, le **01/12/2023** à **19:16**

Bonjour,

Commencez par **porter plainte** pour les violences et demander une mesure d'éloignement pour vous protéger.

Vous pouvez appeler le **3919** pour connaitre vos droits (anonyme et gratuit).

Il ne peut pas retirer votre fils, mais pour l'éviter qu'il l'emmène hors de France, il faut demander une **interdiction de sortie du territoire** : Lire cette page pour savoir comment :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774>

Et n'oubliez pas de **saisir le JAF** pour définir les modalités de résidence de l'enfant et une éventuelle pension alimentaire pour lui.

Par **youris**, le **01/12/2023** à **20:17**

Bonjour,

comment parent d'enfant français, il peut obtenir un titre de séjour vie privée et familiale à la

condition, notamment qu'il s'occupe de son éducation et son entretien.

Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France

Vous contribuez de façon effective à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)

Vous ne vivez pas en état de polygamie

source : [carte VPF parent d'enfant français](#)

s'il ne participe pas à l'entretien et à l'éducation de son enfant, il faut en informer la préfecture.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **01/12/2023** à **21:46**

Bonsoir

Pour la dénonciation d'un mariage gris, votre plainte doit être adressée au procureur de la République, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, ou encore via votre avocat.

Par **Laurainese**, le **23/01/2024** à **01:02**

Bonsoir,

J ai des menaces ,des intimidations (il emmene des hommes qui reste devant mon immeuble) j ai eu 41 appels en 20 mn un soir il était 23h00, il demande de l argent par un homme de côté d ivoire, ce type est sûr le territoire Français depuis 8 ans il a fait des fausses fiches de paie il a voulu que je lui fournisse la facture d électricité a son nom , maintenant il veut se pacser si je parle comme il dit j ai pas peur de la police, des juges ,j irai jusqu au bout j arriverai à mes fins je veux mon titre de séjour. , je dors plus j ai peur, je suis détruite ,il m a dit je vais te tuer si tu parles est ce que je dois écrire au Procureur de la République, Préfet de Bobigny , merci de votre réponse ,Cordialement